

CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS
D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2023

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

La résolution écrite d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe territorial peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures
Coefficient : 4

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Afin de préserver l'anonymat des copies, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur votre copie et votre intercalaire, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro d'inscription, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassées.

Ce sujet comprend 8 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

SUJET

Vous travaillez en tant qu'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe dans une bibliothèque municipale au sein de l'équipe médiation.

Cette bibliothèque municipale est installée dans le même bâtiment qu'un Musée labellisé « Musée de France » connu pour ses œuvres d'art moderne et contemporain.

La bibliothèque a défini une politique documentaire par domaines de collections et une charte d'action culturelle.

I) Votre supérieur hiérarchique vous demande, en vous appuyant sur le projet documentaire du domaine et de la charte d'action culturelle de la bibliothèque, de proposer des pistes pour promouvoir la collection « Arts, loisirs, spectacles » de la bibliothèque en direction des publics cibles.

Présentez quatre exemples d'animations en développant vos propositions.
(10 points)

II) Vous définirez la méthode que vous proposez de mettre en œuvre pour construire ce projet. (8 points)

III) Votre direction vous propose de faire venir un intervenant pour une conférence gratuite sur « la place de l'art dans la littérature au XX^{ème} siècle ».

Celui-ci vous demande une rémunération de 300 euros pour sa conférence et la prise en charge d'une nuitée d'hôtel à 115 euros, 2 forfaits repas à 30 euros chacun et un défraiement kilométrique de 0,80 euro par kilomètre pour une distance aller de 150 km (prévoir un aller-retour).

La DRAC octroie une subvention de 200 euros et la Médiathèque départementale une subvention de 200 euros.

Présentez le budget prévisionnel des dépenses et des recettes établies ci-dessus, sous forme de tableau. (2 points)

Documents :

- **Document 1** : Charte d'action culturelle de la bibliothèque
(pages 3, 4 et 5)

- **Document 2** : FICHE DOMAINE : Arts, loisirs, spectacles
(pages 6 et 7)

- **Document 3** : Musée des Beaux-arts : Guide des collections (extrait).
(page 8)

DOCUMENT 1

Charte d'action culturelle

Préambule

La présente charte a pour objet de :

- formaliser la politique culturelle de la médiathèque
- énoncer les grands principes, les orientations et le fonctionnement de l'action culturelle de la Médiathèque.

Cette charte sera révisable au terme d'une période de 5 ans et en suivant les évolutions de la politique culturelle de la collectivité. Elle a pour vocation de donner des repères lisibles à destination des usagers, des partenaires, des tutelles et des professionnels des bibliothèques.

Elle a été rédigée par la coordinatrice de l'action culturelle et de la communication qui, avec la directrice, sont responsables du respect de cette charte. Cette charte complète la liste des documents de présentation générale du service qui comprend également le projet de service et la charte de politique documentaire.

1. Les missions et les objectifs

La Médiathèque a pour objectifs principaux le développement de la lecture publique, la démocratisation culturelle, l'accès à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue.

Par ailleurs la Médiathèque a pour objectifs de :

- devenir un lieu de vie culturelle
- s'inscrire dans la vie culturelle de l'Agglomération
- participer à la dynamique culturelle du territoire

Les missions de la politique culturelle de la Médiathèque :

- diffuser et valoriser les collections
- promouvoir la culture : les œuvres et les auteurs
- contribuer à la découverte, l'échange, la rencontre, la recherche et les loisirs
- élargir les publics
- participer au développement de l'établissement et à son réseau de lecture publique
- prendre en compte le contexte spécifique local (historique, culturel, social, ...)
- être à l'écoute, connaître et s'informer régulièrement des projets des acteurs culturels locaux, afin d'établir des partenariats sur des actions culturelles spécifiques en cohérence avec les missions, les objectifs de la Médiathèque et avec les axes de programmation définis

Les objectifs de la charte culturelle :

- formaliser la politique culturelle de la Médiathèque d'une manière globale
- rendre visibles, lisibles, transparentes et cohérentes les animations de la Médiathèque
- mobiliser les institutions partenaires
- mener une programmation culturelle annuelle
- aider au pilotage et à la coordination des actions en suivant une logique de projets

Les animations ont pour objectifs :

- d'établir une médiation entre la culture et les publics, entre les auteurs, les œuvres et les publics
- de répondre à l'exigence qualitative de la programmation culturelle
- d'élargir les publics par l'attractivité de l'action culturelle

2. Les actions

En lien avec les missions énoncées plus haut la médiathèque souhaite privilégier certains axes pour la mise en œuvre de sa politique culturelle :

- les initiatives émergentes : En tant qu'institution culturelle, il est du rôle de la médiathèque de proposer un aperçu de la création contemporaine à travers des expositions, des projections, des spectacles, des ateliers, ... Elle peut aussi devenir un terrain d'expérimentation ou de création culturelle notamment lors de résidences ou d'actions tel que les ateliers d'écriture.
- les littératures, les musiques, les Beaux-arts : Champ traditionnel de l'action culturelle les actions proposées doivent intégrer la valorisation de ces domaines et permettre de développer la transversalité au sein de la Médiathèque.
- l'axe ludique : La médiathèque a mis le jeu au cœur de son projet d'établissement avec la ludothèque mais également la création d'un espace jeux vidéo. L'action culturelle se doit de renforcer également cet axe en proposant des actions autour du jeu que ce soit à destination des enfants ou des adultes.

Ces actions doivent permettre de créer du lien social et de favoriser les échanges. Pour répondre aux missions et aux objectifs cités ci-dessus, et en cohérence avec les axes de programmation définis, il s'agira de :

Proposer une programmation culturelle :

- accessible
- régulière et événementielle
- exigeante, riche et diversifiée s'appuyant sur les collections (sujets et supports)
- participant aux initiatives, projets ou événements nationaux et locaux
- à l'intérieur et à l'extérieur des murs de la Médiathèque, et de manière exceptionnelle dans les espaces d'institutions culturelles partenaires
- ciblée vers des publics prédéfinis
- proposant différentes disciplines (littérature, jeux, conte, musique, cinéma...)
- de différentes formes (visite, atelier, lecture, spectacle, projection, club, exposition, concert...)
- renouvelée, équilibrée entre des actions reconduites d'une année sur l'autre qui fidélisent un public et la proposition de nouvelles actions.

La Médiathèque n'a pas vocation à accueillir des spectacles de grande diffusion. Elle ne souhaite pas concurrencer les autres structures culturelles (théâtres, cinéma, centres culturels...) du territoire, car elle ne remplit pas les mêmes missions.

Développer des partenariats :

- au niveau de la programmation (associations, acteurs de la chaîne d'édition, compagnies, autres structures culturelles...)
- au niveau du financement (subventions, conventions avec des institutions...)
- au niveau de la mise en œuvre

La médiathèque s'efforce de diversifier les partenariats dans un souci de pluralisme des contenus, mais elle ne peut pas être partenaire de tout le monde. Les partenariats font donc l'objet d'une sélection. Ils seront formalisés et contractualisés par le biais d'une convention ou d'une fiche projet commune.

Communiquer sur la programmation culturelle en étroite collaboration avec le service communication de la collectivité :

- dans la conception des supports de communication (affiche, journal, site Internet...)
- dans la diffusion des informations et des supports de communication (affichage, tractage, point relais dans les autres structures culturelles, newsletter...)
- dans la médiatisation (relation presse)

Choisir des intervenants de qualité Les intervenants sont choisis en fonction de la conformité de la proposition avec les principes de la présente charte. Qu'ils soient intervenants professionnels ou amateurs c'est la qualité des interventions qui prime. Leur proposition d'action doit rentrer dans le budget alloué aux actions culturelles de la Médiathèque. Ils sont rémunérés, sauf cas exceptionnel, sur la base des chartes professionnelles existantes. Un contrat sera systématiquement mis en place entre eux et la collectivité.

3. Les moyens nécessaires Moyens en infrastructure :

Pour les animations au sein de la Médiathèque l'établissement dispose :

- d'un espace d'exposition ouvert.
- d'un espace aménagé pour les spectacles (jauge de 120 personnes)
- d'un espace fermé de 30 places pour les ateliers.
- d'un espace fermé de 40 places pour le jeune public

4. La place des usagers

Les usagers peuvent communiquer leurs propositions d'animations ou d'actions culturelles par messagerie électronique. Une réponse est systématiquement faite à ces demandes. L'équipe de direction se réserve le droit de réaliser ou non ces demandes. Tout acteur culturel peut proposer une animation en s'adressant directement à la coordinatrice de l'action culturelle de la médiathèque.

5. Évaluation

Chaque action fait l'objet d'une évaluation par le porteur de l'action, la coordinatrice de l'action culturelle et le groupe de travail afin d'améliorer son contenu. L'évaluation figure dans une « fiche projet » décrivant l'animation en question. Chaque fiche projet est archivée. Un bilan des animations est effectué chaque année par la coordinatrice des actions culturelles dans le bilan d'activité. Un état des lieux, analyse et bilan de la politique d'action culturelle est réalisé par la direction en fin de période de la charte.

DOCUMENT 2

FICHE DOMAINE : Arts, loisirs, spectacles

✓ **Quoi ?** Le domaine regroupe les **beaux-arts** et **arts décoratifs**. Les **musées**. L'**urbanisme** et l'**art du paysage**. Les **spectacles** (danse, cirques, marionnettes, corridas...). Le **théâtre** (les textes de pièces, ainsi que la poésie et la littérature dans son ensemble, font l'objet d'une fiche domaine particulière). La **musique**, le **cinéma**, la **photographie**. Les **biographies** d'artistes. Les **loisirs créatifs** (travaux manuels, collections...). Les **beaux livres**. Les arts concernent toutes les périodes et tous les pays. Le fonds local est développé dans tous les arts.

Le support imprimé est complété par l'acquisition **de livres audio** (MP3 ou autre) et de **DVD**.

Le support numérique vise la complémentarité du fonds imprimé et privilégie les nouveautés, best-sellers, titres à forte rotation.

✓ **Public cible** :: adulte tout public et jeunesse

✓ **Objectifs** : s'informer, découvrir, se cultiver, développer sa pratique artistique

- Donner des repères dans le paysage artistique avec ses héritages et son actualité
- Faciliter la découverte et la compréhension des arts, avec la volonté de mettre en rapport l'art avec son contexte politique, social et culturel
- Développer sa créativité et son imagination par la sensibilisation et la pratique artistique personnelle
- Transmettre les savoirs et les savoir-faire

Jeunesse :

- Eveiller et sensibiliser l'enfant à l'art, à ses diverses expressions (peinture, sculpture, architecture, musique, cinéma, photographie, représentations scéniques...), aux différents styles, mouvements et écoles artistiques à travers les époques.
- Développer son sens de l'observation et de l'esthétique.
- Lui permettre d'exprimer sa créativité.

✓ **Politique d'exemplarisation** : 1 exemplaire voire 2 (1 pour l'annexe) selon le sujet, la demande et si appartenance au « fonds local » Jeunesse : 3 à 4 exemplaires

✓ **Règles de sélection et exclusions** : On veillera à ne pas acquérir de livres scolaires. Le domaine répond à une logique majoritaire d'actualité et de collection de lecture publique. Il est constitué de guides pratiques, de livres à but didactique, mais aussi d'essais et de biographies. Des beaux livres illustrés sont achetés régulièrement. Prendre le temps de bien sélectionner ses achats car les livres d'art sont chers (choisir des titres à durée de vie longue) et l'édition se renouvelle peu pour certains sujets. Donner une place importante à la présentation matérielle, aux illustrations et aux reproductions de qualité. Documents destinés au grand public, excepté pour le fonds local. La grande diversité des points de vue est recherchée. Attention aux phénomènes de mode. Pour ce domaine, privilégier les achats de livres techniques sur les loisirs créatifs (très forte demande) : renouvellement constant, recherche d'une grande diversité de sujets, du débutant à l'expert.

Etablir une veille documentaire concernant les événements culturels régionaux (catalogues d'exposition, monographies). Achats de périodiques hors-série (« Beaux-Arts Magazine », « Connaissance des arts » ...). Ne sont pas achetés les catalogues raisonnés, les ouvrages destinés aux professionnels, les formats poche sont évités.

Jeunesse : La production est souvent de très bonne qualité, avec un éditeur phare (Palette). Néanmoins, certains domaines sont peu représentés (musique, cinéma, arts du spectacle). Etre attentif, par conséquent, à la parution de nouveautés liées à ces thèmes. Forte demande de documentaires sur le cirque, la magie, ainsi que les travaux manuels, le maquillage, le déguisement. Veiller à leur renouvellement régulier. Attention toutefois aux contenus inappropriés (dessins à colorier, kits à monter, pages détachables...).

Eviter d'acquérir des encyclopédies, ouvrages souvent trop lourds et dissuasifs pour les jeunes lecteurs. Porter une attention particulière à la qualité de l'iconographie.

✓ **Règles de désherbage :** 15 ans de façon générale, 8 ans pour les ouvrages traitant d'actualité. Documents abîmés, vieillis, obsolètes dans leur contenu. Désherbage systématique et estival. Priorité aux dons (si adapté au lectorat) (sauf si ouvrages obsolètes).

Certains titres concernant des sujets de référence ou peu représentés peuvent être conservés si aucune nouveauté ne paraît chez l'éditeur.

Jeunesse : désherbage délicat parfois. Garder les ouvrages de référence, les histoires de l'art. Ainsi, un documentaire sur un peintre ou un courant artistique devrait pouvoir être conservé même s'il a plus de 10 ans (sauf, bien sûr, si son état ne le permet pas). Dans certains domaines, le réassort n'est pas aisé. En tenir compte. Désherbage systématique et estival. Dons

DOCUMENT 3

MUSEE DES BEAUX-ARTS : Guide des collections (extrait)



XIXe siècle

De l'académisme persistant à l'impressionnisme en passant par le romantisme et le réalisme, la collection XIX^e du musée est représentative de toutes les tendances de ce siècle. Grands et petits formats se partagent l'espace de neuf salles dont deux sont dédiées à la sculpture, bénéficiant d'un éclairage latéral qui met en valeur les volumes.

Le néoclassicisme est illustré par une suite de portraits, ceux exécutés par Jean-Auguste Dominique Ingres, la *Tête de la grande odalisque* et le *Portrait d'Isabelle Hitthorf*, le *Portrait de Benjamin Rolland* de Girodet ou encore dans un autre registre, par le grand tableau-allégorique *Flore caressée par Zéphyr* du Baron François. La peinture troubadour est représentée par une belle série d'œuvres qui précèdent les grandes compositions académiques dont le colossal triptyque de Lecomte de Noüy, *Homère mendiant*.

Le *Portrait d'un artiste* d'Ary Scheffer, *Roger délivrant Angélique* d'Eugène Delacroix et *Lac en Ecosse après l'orage* de Gustave Doré incarnent bien l'idéal romantique.

Le groupe d'œuvres d'Henri Fantin-Latour constitue un temps fort de la peinture de la seconde moitié du siècle. Le *Bouquet de fiançailles*, le *Portrait de Louise Riesener* et *L'Anniversaire* en sont des témoignages célèbres. Quelques œuvres impressionnistes viennent clore la période, dont en particulier un beau *Portrait de Madeleine Bernard* signé Paul Gauguin, un paysage délicat, *Vue de Montmartre depuis la Cité des Batignolles* d'Alfred Sisley et une vue magnifiquement décomposée de *L'Etang de Giverny* de Claude Monet. L'œuvre peinte par Félix Vallotton en 1897, *Femme nue assise dans un fauteuil*, assure une transition vers la modernité.

La collection de sculptures redécouvre l'Antiquité et idéalise la forme pure. Le souci d'exprimer la beauté trouve ainsi son expression dans le néoclassicisme parfaitement incarné par *Leucothoé* et *Bacchus* d'Augustin Dumont, *Angélique au rocher* de François Truphème et surtout par la magnifique *Phryné* de James-Pradier dont les formes pleines et suggestives témoignent néanmoins d'un réalisme puissant. La *Chanteuse* de Joseph Bernard à la césure du siècle ouvre une voie indépendante avec ce buste puissant aux formes simplifiées et à l'expression presque extatique.

Une place est faite aussi à la création des artistes dauphinois qui ont su montrer la spécificité du paysage de la région grenobloise comme les peintures d'Achard et celle de la montagne dans de grandes toiles dont *Le Lac de l'Eychauda* de Laurent Guétal. La sculpture est aussi représentée avec des œuvres d'Urbain Basset, Henri Ding et de Victor Sappey.

Art moderne

La section consacrée à l'art moderne est remarquable par la qualité des œuvres réunies et le caractère prestigieux de leur provenance. Grâce à l'action d'Andry-Farcy, qui à partir de 1919, date de sa nomination comme conservateur, défendit l'art d'avant-garde à Grenoble, nombre d'œuvres exceptionnelles entrèrent dans les collections. Ainsi, du Legs Agutte-Sembat qui, en 1923, apporta un ensemble unique de peintures néo-impressionnistes et fauves, aux dons de Matisse et de Picasso, des achats d'œuvres de Léger, Bonnard et Soutine notamment, au groupe d'œuvres surréalistes patiemment constitué, c'est une suite impressionnante de chefs-d'œuvre et de grands noms de l'art du XX^e siècle qui sont ici rassemblés.

Les peintures de Matisse, *Intérieur aux aubergines*, toile emblématique du musée ou encore les chefs-d'œuvre de sa période fauve comme *Marguerite lisant* et *Les Tapis rouges* constituent avec plusieurs autres peintures, un ensemble de premier ordre qui comprend également des sculptures dont *Tête de Jeannette IV*.

Les principaux mouvements du début du XX^e siècle sont représentés dans la collection : le fauvisme est illustré notamment par des œuvres de Vlaminck, Friesz ou Derain, le cubisme par celles de Braque, Delaunay ou avec la sculpture de Laurens, *Bouteille de rhum*. Le futurisme, mouvement d'avant-garde italien est également présent avec une des rares œuvres de Luigi Russolo dans les collections françaises, *Synthèse plastique des mouvements d'une femme* de 1912. Dans cette même veine, on trouve *Le Cheval*, plâtre original de Duchamp-Villon.

Le tableau *Femme lisant* donné en 1921 par Picasso et qui appartient à la période néo-classique de l'artiste, *Le remorqueur* de Fernand Léger, très bel exemple de la période "machiniste", *Les époux*, de Giorgio de Chirico, chef de l'école métaphysique italienne sont quelques-unes des œuvres marquantes des années 1920. L'abstraction des années 30 est particulièrement bien représentée par un ensemble d'artistes de renom (Sophie Tauber-Arp, Etienne Béothy, Jean Hélion, César Doméla, etc). Citons encore pour l'Ecole de Paris Le bœuf écorché de Chaïm Soutine, œuvre très expressionniste, un portrait peint par Modigliani, acquis dès 1923, ou dans un registre plus irréel *Le Songe d'une nuit d'été* de Marc Chagall.

Les œuvres du surréalisme forment un ensemble important avec des peintures de Magritte, Picabia, Tanguy, Miró ou Max Ernst dont *La Forêt* de 1927 est empreinte d'une poésie troublante et d'un contenu énigmatique.

